

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Frais de scolarité Calendreta - DE_038_2024

Séance du jeudi 17 octobre 2024

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 10 octobre 2024

Présents : 9

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

dix-sept octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : GEORGETTE TOUZY représentée par BRUNO FILIOL, LUC AVELLANEDA représenté par DANIELLE LACOMBE ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, Matthieu PIJOULAT

Représentés: GEORGETTE TOUZY représentée par BRUNO FILIOL, LUC AVELLANEDA représenté par DANIELLE LACOMBE

Absents: THIERRY RIEU, SYLVIE LACOMBE, CHRISTELLE CHAUVET

Excusés:

Les établissements Calendreta nous demande une participation financière à la scolarisation des enfants résidant sur notre commune.

Après délibération du Conseil Municipal, nous avons décidé d'octroyer notre participation comme suit :

- 2 enfants pour l'année 2022/2023 pour un montant de 280 euros
- 1 enfant pour l'année scolaire 2023/2024 pour un montant de 140 euros

Le Conseil adopte à l'unanimité. Les dépenses seront prévues au budget 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 18/10/2024
et publication ou notification du 18/10/2024

Le Maire,
A. DUJOLS

Le Maire,
A. Dujols

La secrétaire de séance,
S. Gaillard

